

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de requalification du quartier du Coin dans le centre de la station de Val-d'Isère : aménagement de la ZAC du Coin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS VAL 2030

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Charles COVAREL

RCS / SIRET

8 | 2 | 3 | 9 | 5 | 1 | 9 | 8 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Les travaux, constructions et opérations d'aménagement créés représentent une surface de plancher supérieur à 10 000m ² et inférieur à 40 000m ² . Pour une surface de plancher estimée à 32 097m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet le réaménagement et la requalification du centre de la station de Val d'Isère et plus précisément du quartier dit "du Coin". Le projet comprend la destruction de bâtiments existants, pour certains vétustes, et la construction de nouveaux bâtiments qui accueilleront des logements permanents et surfaces touristiques (hôtels, résidences hôtelières et appartements) ainsi que des commerces, garages et locaux techniques.

Les surfaces de plancher se répartissent de la façon suivante (sur les 3 tranches) pour un total de 32 097m² :

- Logements et résidence de tourisme : 11 142 m² (dont 441m² pour le personnel)

- Hôtel : 3 700m²

- Commerce : 2 102m² - Restaurant : 415 m²

- Caves/Réserves/Locaux techniques/ Hangar : 2 873m²

- Places couverte/circulation : 2 500m² - Garages : 7 054m²

- Crèche : 1 645m² (avec terrasse de 839m²)

- Gare routière (surface non-close) : 3 500m² - Val d'Isère accueil : 216m²

Un tapis roulant (APM : automatic personal mover) sera créé afin de relier le domaine skiable au centre urbain (surface 450m²)

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont nombreux :

- Combattre l'érosion des journées skieurs dans un marché international à maturité en présentant une offre rapport qualité/prix meilleure que la concurrence française et internationale
- La diminution des lits chauds : nécessité de rénover ou construire des hôtels et résidences de tourisme gérées correspondant aux attentes de la clientèle de Val d'Isère, pour atteindre des taux de remplissage élevés.
- Supprimer les friches touristiques et le dysfonctionnement de circulation, stationnement et de services : création de voies d'accès aux bâtiments discrètes et stationnement souterrains ou intérieurs des véhicules, pour, dans le même temps, permettre un accès aisé aux logements et commerces et occulter les véhicules de l'environnement montagnard nécessairement naturel et propre.
- Raccorder le domaine skiable au tissu urbain et revaloriser l'environnement naturel.
- Créer un lieu de vie charmant, convivial; chaleureux, ergonomique, végétalisé et durable à construire.
- Offrir des services public pour les habitants et les touristes par la création d'une crèche, d'une gare routière discrète et de ses équipements (bagagerie, espace d'attente, espace d'accueil, vestiaires, salons privés) ainsi qu'un point d'accueil touristique.
- Création de commerces, restaurants et hébergements répondant à la demande actuelle.
- Aménager dans le respect du patrimoine architectural un espace totalement urbanisé existant sans réel enjeu environnemental et avec des faibles contraintes naturelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Première phase de la réalisation des travaux :

- démolition des bâtiments existants
- construction des nouvelles habitations, de l'hôtel et des commerces
- construction du parking en lien avec le parking souterrain existant avec la création d'une nouvelle entrée/sortie
- création d'un tapis roulant permettant de relier le domaine skiable au centre village
- aménagement des voiries riveraines afin d'améliorer la fluidité du secteur

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est divisé en trois tranches :

Tranche 1 : le projet a pour objectif la création d'un unique bâtiment qui sera composé d'une résidence de 29 logements, d'une crèche, d'un accueil touristique (composé d'un espace d'accueil, d'un espace bagages et d'un vestiaire), de la gare routière, d'un restaurant, d'un parking, de locaux techniques et de caves. Le bâtiment C sera entièrement consacré à la création de logement pour les résidents permanents et les saisonniers. Le tout sur 8 niveaux allant du (n-1 à n+5)

La tranche 1 permettra la création de 286 lits

Tranche 2/3 : le projet sera composé de 10 bâtiments quand la construction sera achevée

- Bâtiments A (tour de Val), B, O et N : commerces et hôtel
- Bâtiment P : place abritée
- Bâtiments C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M : commerces, logements et résidences de tourisme.
- Sous l'ensemble des bâtiments : parking, garages, caves, locaux techniques.

L'ensemble des tranches 2/3 permettra la création de 518 lits

Le total des trois tranches représente la création de 804 lits.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique : enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des parcelles concernées par le projet	9 723m ²
Surface de plancher	32 097m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier du Coin au niveau des rues du coin et du parc des sports et de l'avenue Olympique sur la commune de Val-d'Isère (73150).

Coordonnées géographiques :
Latitude : 45.450024 | Longitude :
6.977118

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel de la Vanoise
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à proximité de l'église baroque de Val d'Isère inscrite aux monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Val-d'Isère dispose d'un PPRn approuvé le 30 avril 2018 portant sur le volet "risques montagne" et d'un PPRn approuvé le 26 avril 2006 portant sur le volet "inodations". La commune dispose également d'un PPRI Le projet est compatible avec les prescription du PPRn et du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont situés à plus de 2kms de la zone du projet qui ne vise que des zones déjà urbanisées. Le projet n'impactera ni directement ni indirectement ces espaces.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur une zone actuellement urbanisée et est donc peu susceptible d'entraîner des effets sur le milieu naturel. Ce projet ne consommera, en effet, pas de nouvelles emprises foncières.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont situés à plus de 2kms de la zone du projet qui ne vise que des zones déjà urbanisées. Le projet n'impactera ni directement ni indirectement ces espaces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve déjà en zone urbanisé et n'aura pas pour conséquence la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Val-d'Isère dispose d'un PPRn approuvé le 30 avril 2018 portant sur le volet "risques montagne" et d'un PPRn approuvé le 26 avril 2006 portant sur le volet "inondations". La commune dispose également d'un PPRI Le projet est compatible avec les prescription du PPRn et du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de nuisances sonores particulières. En phase travaux, les travaux de terrassements et le travail des engins de chantiers et du personnel engendreront des nuisances sonores faibles et temporaires et ce uniquement durant les horaires de chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux pourront ponctuellement engendrer des vibrations lors des opérations de terrassement. Le caractère temporaire et la taille de ces terrassements n'impliquent pas de véritables nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir étude d'impact de réalisation de la ZAC - pages 86 à 88 (annexe 7)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de la taille et la nature du projet et de sa localisation en zone déjà urbanisée
- de la zone concernée (zone urbaine)
- de l'absence d'impact sur le milieu naturel et de nuisances
- de la consommation foncière, optimisée et minimale
- que le projet ne se trouve pas dans le périmètre d'un site classé ou d'une zone protégée
- que le projet est compatible avec les prescriptions du PPRn et du PPRi.

l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Étude d'impact relative au dossier de réalisation de la ZAC du Coin

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BARBERAZ

le, 15-11-2019

Signature

SAS VAL 2030
19 avenue du Mont Saint-Michel
73000 BARBERAZ
Tél 04 79 60 55 00 - fax 04 79 60 55 01

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus